

Objet : Service général de l'Inspection – Attributions des membres du Service de l'Inspection de l'Enseignement spécialisé. – Documents à compléter par les chefs d'établissement et à transmettre.

Réseau : TOUS

Niveau et services : Fondamental et Secondaire spécialisé.

Période : à partir du 1^{er} décembre 2008.

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé subventionné par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française.
- Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française ;
- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française.

Pour information :

- Aux membres du Service d'Inspection;
- Aux membres du Service de Vérification;
- Aux Organisations syndicales;
- Aux Associations de parents.

<u>Circulaire</u>	Informative		
<u>Autorité</u>	A.G.E.R.S.	<u>Signataire</u>	Jen-Pierre HUBIN
<u>Emetteur</u>	Service de l'Inspection de l'Enseignement spécialisé.		
<u>Destinataire</u>	(voir liste ci-dessus)		
<u>Contact</u>	www.enseignement.be		
<u>Nombre de pages</u>	17		

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'organisation du Service de l'Inspection de l'enseignement spécialisé.

La présente circulaire entre en application au 1^{er} décembre 2008.

Madame, Monsieur,

En application de l'article 6 du décret du 8 mars 2007 relatif au Service général de l'Inspection, au Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française et des Cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du Service général de l'Inspection et des Conseillers pédagogiques, la présente circulaire, que j'ai l'honneur de vous faire parvenir, explique l'organisation du Service de l'Inspection de l'enseignement spécialisé, définit les attributions des membres du Service par ressort géographique, fixe les modalités de demande d'inspection individuelle et rappelle les modèles de documents à remplir et transmettre.

Cette circulaire annule et remplace la circulaire n° 18, réf ORG/2006-2007/18, intitulée "organisation du service de l'inspection pédagogique de l'enseignement spécialisé année scolaire 2006-2007" qui faisait partie elle-même d'un ensemble de circulaires reprises sous le n° 1524, daté du 28/06/2006 sous l'intitulé "circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé - année scolaire 2006-2007- Volume III.

Je vous en souhaite bonne réception.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.

Organisation du Service de l'inspection de l'enseignement spécialisé

Les missions de l'inspection se font en référence aux dispositions de :

- la loi du 29 mai 1959 (pacte scolaire),
- le décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 (décret missions),
- le décret de la Communauté française du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé,
- le décret de la Communauté française du 8 mars 2007 relatif au service général de l'inspection.

Enseignement fondamental spécialisé, y compris les structures expérimentales.

L'inspection des activités éducatives sera menée, selon la répartition des écoles par les Inspectrices et Inspecteur Mme F. REUBRECHT, Mme G. VANDECASTEELE et M. GASPARD en collaboration avec :

- l'Inspecteur J-C. DE VREESE pour les personnels paramédical et psychologique, y compris celui des internats
- l'Inspecteur J. BERTRANG pour le personnel social,
pour le personnel auxiliaire d'éducation des internats

Les informations concernant la fiche signalétique, les horaires des classes et des membres du personnel, les grilles de références par degré de maturité approuvées par le PO seront envoyés aux Inspectrices(eur) compétents chaque année, pour le **15 novembre** .

Enseignement secondaire spécialisé, y compris les structures expérimentales

L'inspection des activités éducatives sera menée sur l'ensemble du territoire de la Communauté française pour tous les établissements d'enseignement spécialisé suivant les attributions et compétences des différents Inspecteurs ou Inspectrices en collaboration avec :

- l'Inspecteur J-C. DE VREESE pour le personnel paramédical et psychologique, y compris celui des internats, homes d'accueil et homes d'accueil permanent,
- l'Inspecteur J. BERTRANG pour le personnel auxiliaire d'éducation et social, y compris celui des internats, homes d'accueil et homes d'accueil permanent.

Les informations concernant la fiche signalétique, les horaires des classes et des membres du personnel seront envoyées aux Inspecteurs compétents chaque année, pour le **15 novembre 2008**.

Liste des membres de l'Inspection de l'enseignement spécialisé. Attributions – Ressort géographique.

1. Inspecteur coordonnateur

Coordination pédagogique et administrative de l'Inspection de l'enseignement spécialisé maternel, primaire et secondaire.

Monsieur CAUSSIN André
Rue Adolphe Lavallée, 1
1F125 bis
1080 BRUXELLES
E-mail : andré.caussin@cfwb.be

Secrétariat : Madame DEBATY
☎ 02/690.80.81 - 📠 02/690.80.92
E-mail : claudine.debaty.@cfwb.be

2. Inspection de l'enseignement maternel et primaire spécialisé (à l'exception des cours de religion et de morale)

Monsieur GASPARD Maurice
Rue de Clémodeau, 15
4550 NANDRIN
☎ 085/51.16.04 - 📠 085/51.16.04
E-mail : maurice.gaspar@cfwb.be

Province de Liège
Province de Luxembourg

Madame REUBRECHT Françoise
Avenue Victor Rousseau, 17
1150 FOREST
☎ 02/344.66.43 - 📠 02/344.66.43
E-mail : françoise.17rousseau@skynet.be

Région Bruxelles-Capitale
Province de Namur

Madame VANDECASTEELE Geneviève
Vilvoordelaan, 87 Bte 4
1930 ZAVENTEM
☎ 02/721.12.61 - 📠 02/721.12.61
E-mail : genevievevandecasteele@hotmail.com

Province du Brabant wallon
Province du Hainaut

3. Inspection de l'enseignement spécialisé secondaire

(y compris les classes à pédagogie adaptée pour élèves aphasiques/dysphasiques)

Madame SCHMITZ-BALBEUR Fernande
Rue des 4 Vents, 76
6700 ARLON
☎ 063/21.63.54 - 📠 063/21.63.54
E-mail : lindaschmitz@skynet.be

Cours relevant des secteurs
SERVICE AUX PERSONNES
HOTELLERIE-ALIMENTATION
HABILLEMENT

Monsieur BOUSMAN Henri
Rue Charles Heuze, 67/9
5060 AUVELAIS
☎ 071/61.18.24 - 📠 071/61.18.24
E-mail : henri.bousman@cfwb.be

Langue maternelle, actualité, histoire

Madame LORENT Yasmine
Boulevard de l'Enseignement, 7
5600 PHILIPPEVILLE
☎ 071/66.78.07
E-mail : lorentyasmine@hotmail.com

Enseignement de forme 1
Classes à pédagogie adaptée pour élèves
autistes (classes TEACCH)
Classes à pédagogie adaptée pour élèves
polyhandicapés
Enseignement des formes 2, 3 et 4 :
éducation sociale, langues germaniques,
informatique ainsi que les cours
spécifiques du secteur ECONOMIE

Monsieur MERKELBACH Maurice
Rue de la Costale, 64 A
4300 WAREMME
☎ 019/54.42.20 - 📠 019/54.42.20
GSM : 0477/56.50.60
E-mail : m.merkelbach@skynet.be

Cours relevant du secteur
CONSTRUCTION

Monsieur FENAILLE Pierre
Rue de Page, 2
4219 MEEFFE
☎ 081/85.64.57 - 📠 081/85.64.57
E-mail : pierre.fenaille@cfwb.be

Cours relevant des secteurs
AGRONOMIE
INDUSTRIE
ARTS APPLIQUES

Madame VETS Agnès
Rue du Chêne, 5
1400 NIVELLES
GSM : 0479/21.85.21 - 📠 067/21.98.45
E-mail : agnes.vets@cfwb.be

Éducation physique

Monsieur CAUSSIN André
Rue des Crêtes, 36
5170 PROFONDEVILLE
☎ 081/41.16.90 - 📠 081/41.16.90
E-mail : andré.caussin@cfwb.be

Mathématiques, sciences, géographie

Madame VANHAM Éliane
Clos du Grand Sart, 57
4607 MORTROUX
☎ 04/376.66.89 - 📠 04/376.66.89
E-mail : eliane.vanham@cfwb.be

Éducation plastique
Éducation musicale

4. Inspection de l'enseignement spécialisé - autres fonctions :

Monsieur DE VREESE Jean-Claude
Rue du Pont Spilet, 19
1470 GENAPPE
☎ 010/61.46.83 - 📠 010/61.46.83
E-mail : jean-claude.devreese@cfwb.be

Personnel paramédical
Personnel psychologique

Monsieur BERTRANG Julien
Pré Mathy, 15
4910 POLLEUR
☎ 087/22.73.28
E-mail : julien.bertrang@swing.be

Personnel auxiliaire d'éducation
Personnel social

Demande d'une visite d'inspection individuelle.

Il est rappelé qu'en application de l'article 6§3 du décret mentionné précédemment, le Chef d'établissement dans l'enseignement organisé par la Communauté française ou le Pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française peut demander que les aptitudes pédagogiques des membres du personnel de son équipe éducative soient appréciées par le Service de l'Inspection concerné.

Ces demandes d'inspection doivent être adressées à l'Inspecteur général coordonnateur :

Monsieur Gilbert DE SAMBLANC
Inspecteur général coordonnateur

Via Monsieur Jean-Pierre HUBIN
Administrateur général
City Center - Bureau 3G19
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES

Modèles des documents à compléter et transmettre.

Pour tous les inspecteurs : formule I

Enseignement fondamental spécialisé :

- pour le personnel enseignant: formule II
 formule III
- pour le personnel paramédical: formule VI
- pour le personnel social: formule VII

Enseignement secondaire spécialisé :

- pour les enseignants: formule IV
 formule V
- pour le personnel paramédical et psychologique: formule VI
- pour le personnel auxiliaire d'éducation et social: formule VII

Internats, homes d'accueil et homes d'accueil permanents :

- pour le personnel paramédical et psychologique: formule VI
- pour le personnel auxiliaire d'éducation et social: formule VII

Établissement (nom) :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Nom et prénom du chef d'établissement :

Autres renseignements facultatifs

Adresse privée :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Si le directeur de la section fondamentale n'est pas chef d'établissement :**Nom et prénom du directeur de la section fondamentale :**

Autres renseignements facultatifs

Adresse privée :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Adresse autre implantation :

Section fondamentale Section second^{aire}

Section fondamentale	Section secondaire
Types d'enseignements organisés :	Types d'enseignements organisés :
Nombre d'élèves	
Total :	Total :
Maturité I :	Forme I
Maturité II :	Forme II
Maturité III :	Forme III :
Maturité IV :	Forme IV

Signature du chef d'établissement,

FORMULE III	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE	ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ FONDAMENTAL	ANNÉE SCOLAIRE
--------------------	--------------------------------	--	----------------

Établissement :

Adresse :

Téléphone : Adresse Email :

Classe de : élèves

Niveau : Maturité :

Type(s) :

Nom et prénom :

FONCTION : TITRE :

N.B. : Dans la grille des titulaires de classe, INSCRIRE EN ROUGE les périodes assurées par un maître spécial.

De...h à	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

N.B. Document F.1. approuvé le /...../.....

Vu et approuvé,

Le Chef d'établissement.

Enseignement maternel		Enseignement primaire	
L.F.		Rel/Mor.	
I. Math.		L.F.	
Expl. Env.		Math.	
Ed. P.S.M		Expl. Env.	
A.C.E.		Séc. Rout.	
Ed. Phys.		A.C.E.	
		Ed. PSM.	
		ED. Phys.	
TOTAL / 28 périodes		TOTAL / 28 périodes	

Établissement :

Formule IV		Grille horaire individuelle				Enseignement secondaire spécialisé			Année scolaire :	
Jours	Heures	Type	Forme	Phase 1		Ph 2	Ph 3	Année étude (F 4)	COURS	Nbre élèves
				Obs	Sect	Gr prof	Métier			
Lundi	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	9									
	7									
	8									
	9									
Mardi	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
Merc	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
Jeudi	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
Vend	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
Enseignant								Horaire		
NOM :								Nombre d'heures de cours		
Prénom :								Titulariat		
Titre (diplôme) :								Conseil de classe :		
Fonction :								Guidance :		
Situation administrative :								Travail en équipe :		
Visa du chef d'établissement :								Autres :		
								TOTAL :		

Établissement :

Formule V	Grille horaire classe-groupe	Enseignement secondaire spécialisé		Année scolaire :
Type	Forme	Phase	Secteur – groupe - métier	Si F4, année d'études

LUNDI		Cours -atelier	Professeur	Local
1	De.....à.....			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

MARDI		Cours -atelier	Professeur	Local
1	De.....à.....			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

MERCREDI		Cours -atelier	Professeur	Local
1	De.....à.....			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

JEUDI		Cours -atelier	Professeur	Local
1	De.....à.....			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

VENDREDI		Cours -atelier	Professeur	Local
1	De.....à.....			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

FORMULE VII	GRILLE HORAIRE INDIVIDUELLE	Enseignement spécialisé	PERSONNEL AUXILIAIRE D'EDUCATION ET SOCIAL	Année scolaire : 20... - 20...
--------------------	-----------------------------	-------------------------	---	--------------------------------

Établissement: Téléphone: / Fax: /
 Adresse: E-mail: @

.....
 Niveau: Types accueillis:

Nom, prénom: Date de naissance: / /
 Épouse (pour les femmes mariées): Titre(s) (diplôme, établissement, année):

.....
 Adresse (facultative):

.....
 Situation administrative: T - TP - D - depuis le
 ACS – autre (à préciser)

FONCTION:
 Charge complète - incomplète (..... h / sem)

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

Pour les prestations en **externat**, indiquer les heures des cours, les heures des surveillances, les heures d'études et/ou de remplacement fixées à l'horaire, l'heure de table, ...

Pour les prestations en **internat**, bien séparer les prestations de jour de celles de nuit (entre le coucher et le lever **des enfants**).
 (pour l'internat, toute autre grille comportant les mêmes données conviendra également).

Signature du membre du personnel,

Vu et approuvé par le chef d'établissement,

AIDE-MÉMOIRE DES DOCUMENTS À ENVOYER À L'INSPECTION EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE
--

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL SPÉCIALISÉ ORGANISÉ ET SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE			
OBJET	QUAND ?	à l'inspecteur coordonnateur	à l'inspecteur compétent
MOUVEMENTS DU PERSONNEL			
Entrée en fonction	Le jour même		X
Fin de fonction	Le jour même		X
Reprise de fonction	Dès connaissance		X
Absence imprévisible de + d'un jour	Le jour même		X
Absence prévisible d'un ou plusieurs jours	10 jours avant		X
FONCTIONS DE SÉLECTION ET DE PROMOTION			
Absence imprévisible de + d'un jour	Le jour même	X	X
Absence prévisible d'un ou plusieurs jours	10 jours avant	X	X
Reprise de fonction	Le jour même	X	X
ORGANISATION PÉDAGOGIQUE			
Fiche signalétique (doc F I)	20 octobre et lors des modifications	X	X
Horaire individuel des membres du personnel (doc F II, VI ou VII)	20 octobre et lors des modifications		X
Liste des membres du personnel (doc F III)	20 octobre et lors des modifications		X
Grilles de références approuvées par le PO			X
Formation (sur site ou à l'extérieur)	Dès la confirmation		X
Dates des activités culturelles	10 jours avant		X
Dates des activités sportives	10 jours avant		X
Dates des sorties pédagogiques	10 jours avant		X
Demandes de classes de dépaysement et activités extérieures	30 jours avant		X

**AIDE-MÉMOIRE DES DOCUMENTS À ENVOYER À L'INSPECTION
EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPÉCIALISÉ ORGANISÉ ET SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE			
OBJET	QUAND ?	à l'inspecteur coordonnateur	à l'inspecteur compétent
MOUVEMENTS DU PERSONNEL			
Entrée en fonction	Le jour même		X
Fin de fonction	Le jour même		X
Reprise de fonction	Dès connaissance		X
Absence imprévisible de + d'un jour	Le jour même		X
Absence prévisible d'un ou plusieurs jours	10 jours avant		X
FONCTIONS DE SÉLECTION ET DE PROMOTION (y compris le chef d'établissement)			
Absence imprévisible de + d'un jour	Le jour même	X	X
Absence prévisible d'un ou plusieurs jours	10 jours avant	X	X
Reprise de fonction	Le jour même	X	X
ORGANISATION PÉDAGOGIQUE			
Fiche signalétique (doc F I)	30 octobre et lors des modifications	X	X
Horaire individuel des membres du personnel (doc F IV, VI ou VII)	30 octobre et lors des modifications		A joindre à la demande d'inspection individuelle
Horaire des classes(doc F V)	30 octobre et lors des modifications	X	X
Formation sur site	Dès la confirmation	X	X
Date des activités modifiant l'organisation des cours (culturelles, sportives, pédagogiques, ...)	10 jours avant	X	X
Date des classes de dépaysement et de découverte	Dès confirmation		X
Planning des stages des élèves de l'établissement	Dès confirmation		X
Composition des jurys de qualification	Avant le 24 février	À l'administ ration	
Date et horaire des épreuves de qualification	15 jours avant		X